

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2020

Date de convocation et d'affichage : 17 janvier 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 h 08.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BLUM Catherine, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, DUCHENE Annie, BEURY Jeanne-Laure, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michelle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, MOSER Alain, PEUCHERET Alain, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLIN Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : COLFORT Jacqueline par NICOLLE François, PARIGAU Jean-Louis par SBROVAZZO Valérie, POTTIER Denis par FEVRE Elisabeth

Sont excusés et ont donné pouvoir : ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BLANCHON David à ZAJAC Anna, PETIT Sandrine à MALARMEY Michelle, BETTINGER Sylvianne à GIRARDIN Olivier, CASTEX Jean-Marie à MARIE Sylvie, BAILLY Jean-Marie à GAILLARD Paul, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François

Absents et excusés : MOCQUERY Bernard, GRIENENBERGER Daniel, AMILHAU Marie-Pierre, VETTER Claude, VOLHUER Michel, DESROUSSEAU Pascal, ROBERT Isabelle, FRAPIN David, ROYERE Raynald, SCHMITT Philippe, LEROY Marie-Thérèse, JOLLIOT Marie-France, DUQUESNOY Olivier, HANDEL William, RICHARD Sophie, SIMON Véronique

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°18	GEMAPI – Assainissement – Eaux Pluviales – Contrat Territoire Eau Climat - Animation rivière - demande de financement pour les années 2020 et 2021
RAPPORTEUR	Jean-Michel VIART

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
111	120	118	2		

Le présent rapport est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2020**GEMAPI – ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES
CONTRAT TERRITOIRE EAU CLIMAT - ANIMATION RIVIERE
DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ANNEES 2020 ET 2021****Exposé :**

Dans l'objectif d'assurer une cohérence dans l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du territoire de Troyes Champagne Métropole, mais aussi à l'échelle du bassin versant de la Seine Troyenne, Troyes Champagne Métropole a délégué au SDDEA, à titre transitoire jusqu'au 31 décembre 2019, les missions décrites à l'alinéa 8 de l'article L.211-7 du Code de l'environnement « *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines* », pour une partie de son territoire.

Ainsi, depuis 2019 :

- Troyes Champagne Métropole exerce pleinement la compétence GEMAPI sur le périmètre où ni le SDDEA, ni le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) n'est compétent (communes « à pois » sur la carte jointe en annexe) ;
- Troyes Champagne Métropole exerce les missions 1°, 2° et 5° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement sur le périmètre où les missions de l'alinéa 8 ont été déléguées au SDDEA (communes hachurées horizontalement sur la carte jointe en annexe) ;
- Troyes Champagne Métropole est en représentation-substitution au sein du SDDEA pour l'exercice de la GEMAPI sur les communes auparavant membres d'un syndicat ayant transféré au SDDEA avant le 1^{er} janvier 2017 (communes hachurées verticalement sur la carte jointe en annexe) ;
- Troyes Champagne Métropole est en représentation-substitution au sein du SMBVA pour l'exercice de la GEMAPI sur une partie des Communes de Jeugny et Sommeval (communes hachurées obliquement sur la carte jointe en annexe).

En vue de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, à l'échelle d'un territoire, Troyes Champagne Métropole et le Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube souhaitent s'associer en vue de la signature conjointe d'un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC), outil de planification phare introduit par le XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La signature du CTEC, validée par délibération du Conseil communautaire n°28 du 18 mars 2019, est désormais également une condition indispensable en vue du financement des missions d'« animation », auparavant finançables en dehors de tout dispositif contractuel.

Pour 2020 et 2021, l'action de Troyes Champagne Métropole en matière de GEMAPI pourrait donc s'inscrire dans les dispositifs suivants de l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- Animation :

- Elaboration / extension / harmonisation / suivi / mise à jour du PPRE (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien),
- Gestion des travaux de restauration et continuité écologique du PPRE,
- Actions spécifiques (programmation de travaux, élaboration de documents administratifs / financiers préalables aux travaux),
- Missions générales (surveillance, actions de sensibilisation, veille technique ...).

L'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pourrait porter sur la prise en charge de 50% des salaires (charges comprises) de deux agents, et d'un forfait de frais de fonctionnement de 8 000 € par agent par an, le tout à hauteur de 50 %.

Soit, au titre de l'animation pour les années 2020 et 2021 :

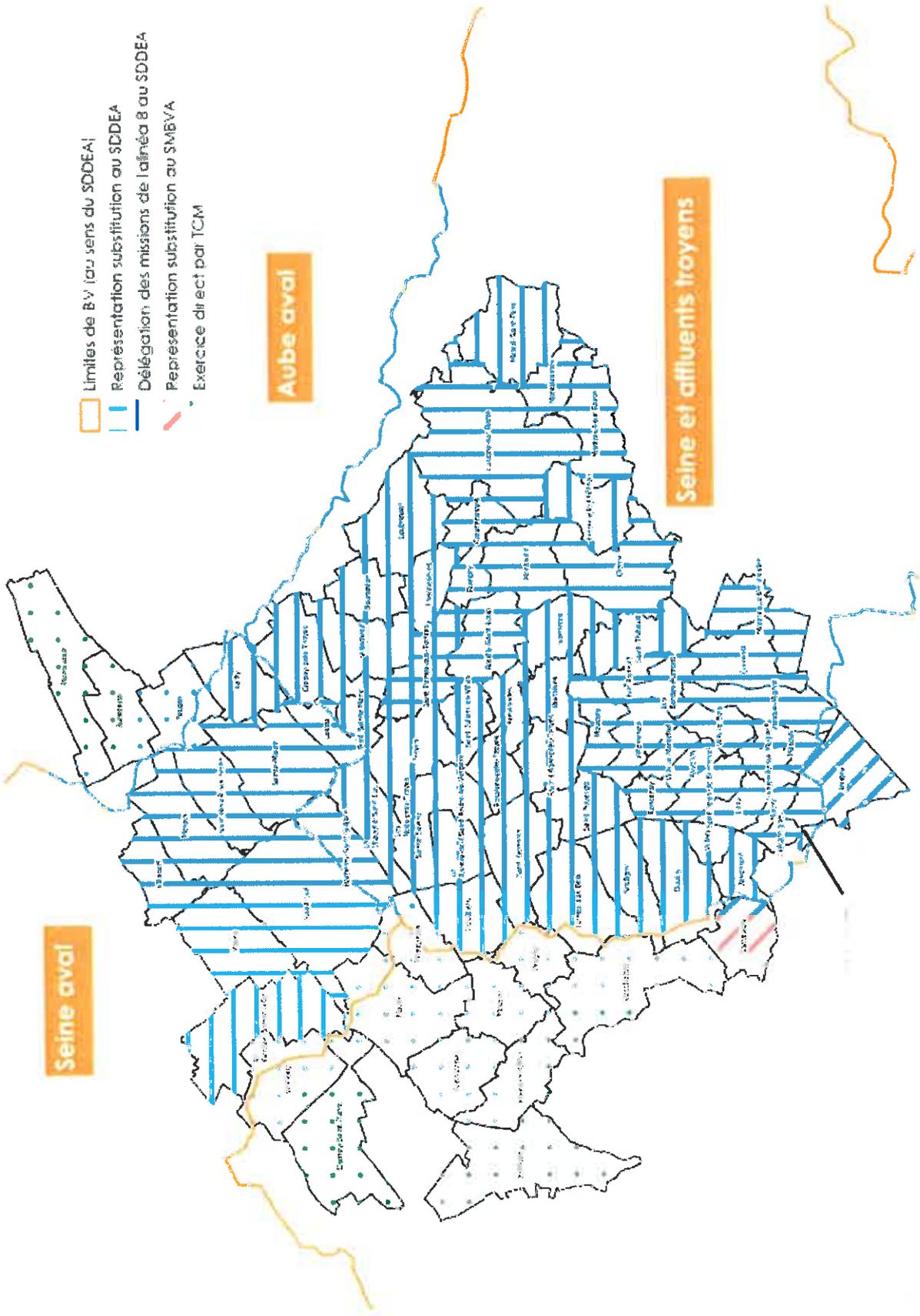
Missions d'animation	Montant retenu pour 2 agents charges comprises (50%)	Forfait de fonctionnement	TAUX AIDE	Montant de l'aide sollicitée
2020	46 000 €	16 000 €	50 %	31 000 €
2021	47 440 €	16 000 €	50 %	31 720 €
TOTAL	93 440 €	32 000 €	50 %	62 720 €

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi que tout autre partenaire financier, au titre des actions GEMAPI, pour les années 2020 et 2021 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote



-  Limites de BV (au sens du SDEA)
-  Représentation substitution au SDEA
-  Délégation des missions de l'alinéa 8 au SDEA
-  Représentation substitution au SMbVA
-  Exercice direct par TCM

Seine aval

Aube aval

Seine et affluents troyens